



Règles actuelles : 15m au faîtage ou au sommet de l'acrotère



Règles actuelles : - 14 m de l'égout au toit (ou au sommet de l'acrotère) / 17 m au faîtage

Futures règles : 6 m de l'égout au toit (au sommet de l'acrotère)/9m au faîtage.

